

MOTION

Renouvellement Autorisation Unique Pluriannuelle OUGC Lot

La Chambre d'Agriculture du Lot, réunie en Session le 13 Mars 2023 sous la présidence de Monsieur Christophe CANAL, adopte la motion suivante :

Considérant

- Le travail exemplaire effectué par l'OUGC Lot depuis sa désignation en terme d'amélioration de connaissances et de gestion des prélèvements d'irrigation,
- Tous les efforts consentis par les irrigants depuis des années en termes de modification de leur assolement, d'économies d'eau, ou encore de diminution des impacts des prélèvements sur les milieux,
- La sécheresse 2022 qui a entraîné des prélèvements importants d'irrigation pour sécuriser les productions du bassin.

Constate

- Que le changement climatique impactera tous les agriculteurs et entraînera une hausse des volumes en eau dédiés à de l'irrigation,
- Que de plus en plus de jeunes agriculteurs en cours d'installation se tournent vers des ressources en eau sécurisées (retenues individuelles, Lot Domanial...),
- Qu'aucun ouvrage structurant n'a été fait sur le bassin du Lot depuis le protocole d'accord signé entre l'État et la profession agricole du Grand Sud-Ouest alors que plusieurs projets avaient été identifiés sur notre territoire.

Demande

- Le maintien des volumes autorisés dans l'AUP de l'OUGC Lot à l'identique,
- Une écriture précise en lien avec le rôle d'un OUGC dans le futur arrêté de prolongation de l'AUP,
- Le maintien d'une procédure de renouvellement simplifiée jusqu'au bout, excluant toute consultation du public qui fragiliserait l'ensemble des OUGC concernés.

Délibéré à Cahors, le 13 mars 2023

Christophe CANAL
Président